


> L'accès des autoroutes est interdit aux véhicules qui ne peuvent pas atteindre la vitesse de 40 km/h. Quand le temps est clair et le trafic fluide, pour emprunter la voie la plus à gauche, il faut rouler au moins à 80 km/h.

POIDS LOURDS ET CARAVANES

> Pour les poids lourds, les limitations de vitesse dépendent de la catégorie du véhicule :

| | Autoroute  | Route à deux chaussées séparées par un terre-plein central | Autres routes N 89 BORDEAUX USSEL | Agglomération COURPIÈRE |
|-----------------------------------|--|--|--|----------------------------|
| > 3,5 à 12t | 90 | 90 | 80 | 50 |
| > 12t non-articulé | 90 | 80 | 80 | 50 |
| > 12t semi-remorque | 90 | 80 | 60 | 50 |
| Transport de matières dangereuses | | | | |
| > 3,5 à 12t | 90 | 90 | 80 | 50 |
| > 12t avec ABS | 80 | 70 | 60 | 50 |
| > 12t sans ABS | 80 | 60 | 60 | 50 |
| Transport de personnes | | | | |
| < 10t avec ABS | 100 | 100 | 90 | 50 |
| > 10t sans ABS | 90 | 90 | 90 | 50 |
| > 10t avec ABS | 100 | 90 | 90 | 50 |

Si tout le monde respectait les limitations de vitesse, 950 vies seraient épargnées chaque année.

Les sanctions

| Les principales infractions au Code de la route et leurs sanctions | Amende (1) | Retrait de points | Suspension du permis (1) | Immobilisation ou confiscation du véhicule (2) | Prison (1) |
|---|------------|-------------------|--------------------------|--|------------|
| Non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules | 135 € | 3 points | 3 ans | - | - |
| Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse maximale autorisée hors agglomération | 68 € | 1 point | - | - | - |
| Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse maximale autorisée en agglomération (lorsque la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins) | 135 € | 1 point | - | - | - |
| Dépassement de 20 à moins de 30 km/h de la vitesse maximale autorisée | 135 € | 2 points | - | - | - |
| Dépassement de 30 à moins de 40 km/h | 135 € | 3 points | 3 ans | - | - |
| Dépassement de 40 à moins de 50 km/h | 135 € | 4 points | 3 ans | - | - |
| Dépassement égal ou supérieur à 50 km/h | 1500 € | 6 points | 3 ans | Confiscation | - |
| Récidive de dépassement égal ou supérieur à 50 km/h | 3750 € | 6 points | 10 ans | Immobilisation ou confiscation | 3 mois |
| Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de 3 mois ou moins, causées lors d'un dépassement supérieur à 50 km/h | 75000 € | 6 points | - | Immobilisation | 5 ans |

1. Il s'agit d'un maximum ; le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

2. Non cumulables avec une peine de prison ou une amende.

Pour en savoir plus :
www.securite-routiere.gouv.fr



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES
LA GRANDE ARCHE - 92055 PARIS - LA DÉFENSE

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

LA VITESSE

Connaître ses effets et ses risques




Un accident mortel sur deux est dû à la vitesse

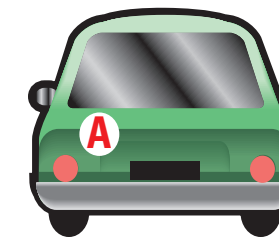
La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque dans la mesure où elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps et donc d'éviter l'accident. Elle les aggrave puisque, bien entendu, plus on roule vite, plus le choc est violent, et les conséquences dramatiques.

Les limitations de vitesse

La vitesse des véhicules est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules, sans exception.

VOITURES ET DEUX-ROUES DE PLUS DE 50 CM³

| | Autoroute  | Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central | Autres routes N 89 BORDEAUX USSEL | Agglomération COURPIÈRE |
|---|--|---|--|----------------------------|
| Par conditions normales de circulation | 130 | 110 | 90 | 50 |
| Par temps de pluie ou autres précipitations | 110 | 100 | 80 | 50 |
| En cas de visibilité inférieure à 50 m | 50 | 50 | 50 | 50 |



> Avec le permis probatoire, pendant les trois premières années qui suivent son obtention (cette durée est ramenée à deux ans pour ceux qui ont pratiqué la conduite accompagnée), le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route.

> Avec le déploiement du contrôle automatisé, le territoire français est maillé de radars fixes et mobiles prioritairement implantés sur les sites où se produisent des accidents corporels et pour lesquels la vitesse est souvent en cause.

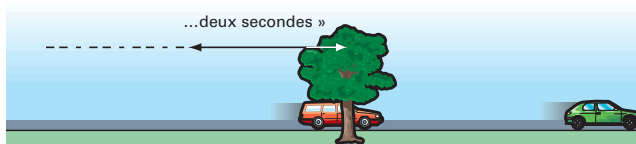


Des règles essentielles de sécurité

> Il est indispensable de **consulter fréquemment l'indicateur de vitesse**. Contrairement aux idées reçues, cet indicateur de vitesse est un outil de mesure parfaitement exact. En revanche, la perception de la vitesse en fonction du défilement du paysage et du bruit du moteur est faussée par la largeur de la route, l'accoutumance à l'allure, etc.

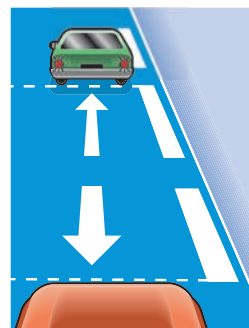
> Pour rester maître de votre véhicule, **adaptez votre vitesse aux circonstances**: lieux traversés, conditions de circulation et climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus, etc. Les accidents causés par la vitesse ne sont pas seulement dus au non-respect des limites maximales autorisées mais également à une **vitesse inappropriée aux circonstances** ou à l'environnement immédiat, même si l'on est en dessous des limites maximales.

> **Sachez respecter la distance de sécurité, correspondant à deux secondes au moins, qui doit vous séparer du véhicule qui précède**. Il est nécessaire en effet de vous laisser le temps de décider de la manœuvre à engager et de réagir en cas d'incident (déviation de trajectoire, freinage brusque, etc.).



Sur route, pour calculer cette distance, repérez un point de passage du véhicule qui vous précède (un arbre, un panneau, un poteau, etc.) et comptez un minimum de deux secondes avant de franchir ce même point.

Sur autoroute, laissez une distance égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence avec le véhicule qui précède pour éviter toute collision. 1 trait = danger, 2 traits = sécurité.



> **Redoublez de vigilance la nuit**: les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 m. Dès 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans cette zone éclairée est inévitable.

L'ABS (Anti Blocage System) ne réduit pas la distance de freinage. Il permet uniquement d'éviter le blocage des roues et, ainsi, la perte de contrôle du véhicule.

Les effets de la vitesse sur le véhicule

Les infrastructures et la signalisation en place sont conçues pour offrir une conduite sans risque à condition de respecter les limites de vitesse autorisées. En les dépassant, on s'expose à un certain nombre de dangers.

> **La voiture devient moins maniable**. Une vitesse excessive rend le changement de trajectoire et la maîtrise du véhicule plus difficiles, en diminuant notamment l'adhérence des roues.

> Il suffit parfois de quelques km/h de trop pour qu'un véhicule fasse une sortie de route **dans un virage**. Si la force centrifuge est plus forte que l'adhérence, la voiture quitte la route. Pour réduire la force centrifuge, il suffit de réduire sa vitesse.

> **La consommation de carburant augmente** avec la vitesse. Les moteurs et autres éléments mécaniques sont généralement conçus pour être économes et peu polluants, mais seulement aux vitesses réglementaires.

Les effets sur le conducteur

Les limitations de vitesse ont été fixées à partir d'observations scientifiques des limites de l'individu (perception visuelle, temps de réaction, résistance aux chocs) et de lois physiques (distance d'arrêt, vitesse et énergie du choc). Au-delà de ces limites, la sécurité des usagers de la route est mise en danger.



> **Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit**. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.



À l'allure d'un piéton, nous disposons d'un champ de vision de 180°.



Celui d'un automobiliste diminue jusqu'à 100° (à 40 km/h), voire à 30° (à 130 km/h). De plus, le cerveau est davantage sollicité par des images qui défilent rapidement et éprouve de grandes difficultés à les enregistrer et à les analyser. On distingue moins bien les objets et les détails.

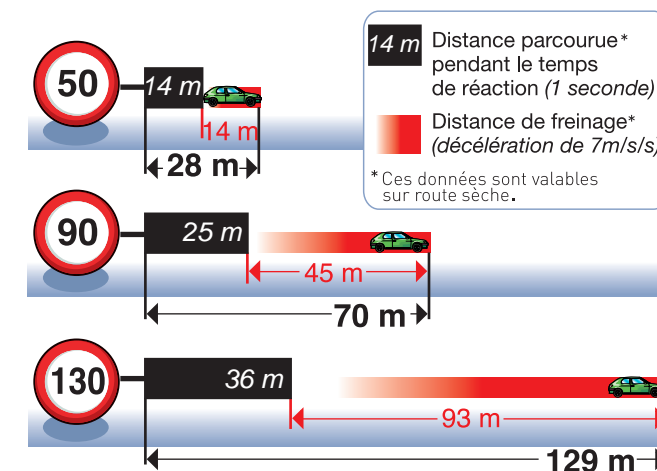


On se concentre sur une vision « en tunnel » et on néglige des informations capitales comme la présence d'autres usagers ou l'implantation de signalisation.

> **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse**. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur plus la distance de freinage du véhicule.

Face à un événement imprévu, le conducteur réagit toujours avec un léger temps de décalage. Ce **temps de réaction** varie de 1 à 2 secondes et dépend de l'attention du conducteur, de son expérience de la conduite, de son état physique et des conditions de circulation. Avec la vitesse, la distance parcourue pendant ce délai incompressible s'accroît, quel que soit le conducteur.

La distance de freinage du véhicule dépend, bien entendu, de l'état de la chaussée : sur sol humide, elle est quasiment multipliée par deux. Mais c'est la vitesse qui a le plus d'influence sur la distance de freinage. Quand la vitesse double, la distance de freinage est multipliée par quatre : on dit que la distance de freinage varie avec le carré de la vitesse.



> **Rouler vite fatigue!** Ce ne sont pas les vitesses modérées qui provoquent l'endormissement « par ennui », mais la conduite rapide. Obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations en un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision, la vitesse induit un stress important qui entraîne fatigue et perte de vigilance, les deux facteurs principaux de l'accident.

> **En cas d'accident, le choc est plus violent**, et les conséquences plus graves. Jusqu'à 30 km/h, la probabilité d'être tué lors d'un choc frontal est quasi nulle. Mais elle augmente rapidement avec la vitesse. Ainsi, la probabilité qu'un conducteur ceinturé soit tué lors d'un choc frontal à 70 km/h est de 50 %. Pour tout passager du véhicule, même ceinturé, à la suite d'un choc au-dessus de 80 km/h, la mort est quasi inévitable.

Le temps gagné avec une vitesse plus élevée est toujours surévalué. Il s'élève à 6 minutes environ quand on roule sur autoroute en continu à 150 km/h au lieu de 130 km/h pendant 100 km, hors arrêts et ralentissements. Ce gain vaut-il la peine de prendre des risques ?